



Qu'est ce qu'un recours gracieux implique ?

Par **malongo**, le **10/02/2008** à **09:13**

Bonjour,

après avoir donné un avis favorable, la mairie m'a refusé un permis de construire pour un motif fallacieux.

Le service de l'urbanisme reconnaît verbalement l'erreur d'interprétation et me déconseille de faire un recours car "j'en aurais pour trois ans".

Cependant, je voudrais savoir vers quoi m'entraîne exactement un recours gracieux : si je l'adresse au maire, peut-il annuler le refus et m'autoriser le permis ? ou bien serais-je, de toutes façons, obligée de redéposer une demande ? si je redépose une demande puis-je le faire sans attendre la réponse au recours ? (pour info, le maire sortant ne se présente plus).
Merci de votre aide.

Par **sophie**, le **12/06/2009** à **23:07**

Bonjour,

J'aimerais bien connaître effectivement la réponse à votre question car j'ai actuellement le même problème.

Cordialement